

Prime de fin d'année dans le secteur socioculturel de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale - CP 329.02

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2024 ?

	Champ d'application	Services concernés	Partie fixe 2024	Partie variable
329.02	Région wallonne	CRI : centres régionaux d'intégration CISP : centres d'insertion socio-professionnelle MIRE : missions régionales pour l'emploi	129,55€ + 449,52€ = 579,07 €	-
		CFISPA : centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés agréés par l'AVIQ	479,44€ + 131,47€ + 456,26€ = 1067,17 €	2,5% de la rémunération annuelle brute indexée
		ILI : Initiatives locales d'intégration, Centres PMTIC , services de traduction et d'interprétariat en milieu social , Interfédération des CISP , InterMire, Maisons Arc-enciel	449,52 €	-
	Région de Bruxelles-Capitale	Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles	210,40€ + 476,20€ + 416,63 + 1912,58 (complément forfaitaire unique 2024) ==> 3015,81 €	30% de la rémunération brute du mois d'octobre

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.
 Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

Votre Liberté Votre Voix

